

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Etaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, René DESCOURS, Maryline BERNARD, Laurent JEGOU, Sandrine CHAVAROT, Laurent FAURE, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD, Michel GRARE, Philippe HUYGHE et Sylvie FAURE.

Absents excusés : Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE et Vincent CHAZALETTE.

Absente : Chantal GARNIER et Valérie BLONDEAU.

Pouvoir : de Pierre TERRAIL à Véronique DJEFFAL, de Marie-Jo PIEYRE à René DESCOURS, et de Vincent CHAZALETTE à Philippe HUYGHE.

Secrétaire de séance : Laurent JEGOU.

Le compte-rendu de la séance du 8 janvier 2018 est adopté à l'unanimité, après prise en considération des modifications suivantes, demandées par

➤ Marie-Jo PIEYRE :

Demande le retrait de la phrase « par ailleurs, les commerces du centre bourg pourraient être de meilleure qualité » qu'elle n'a pas formulée ainsi.

➤ Monique GIRARD :

Dans infos diverses page 1 concernant ADN . ajouter :

« Denis Benoit précise la construction de trois locaux techniques, 1 NRO à Crest, 2 SRO dont un à Piegros-laclastre et l'autre à Aouste, sur le terrain à l'angle de la Via Augusta et du rond-point des Alpes ».

Prochain conseil municipal : lundi 5 mars 2018 (secrétaire de séance : Philippe HUYGHE).
Permanence des élus le samedi 24 février : Monique GIRARD et Sylvie FAURE.

Infos diverses :

- La convocation pour la réunion de la CDAC prévue le vendredi 2 mars à 9H en préfecture, pour l'examen du dossier de LIDL, est parvenue en mairie. Le maire précise avoir sollicité une entrevue avec le Préfet dont le cabinet l'a orienté vers la Sous-Préfecture. Il sera reçu par le Sous-Préfet de Die le 16 février à 16H.
- Dates des commissions et divers :
 - Commission culture : le 6 février à 19H – fête du village et le 8 février à 18H pour préparation du carnaval qui aura lieu le 3 mars.
 - CCAS : le 9 février à 18H30 – vote du budget

- Entretien Biovallée sur le thème de l'alimentation le 9 février à 18H30 au théâtre de Die.
- Commission finances le lundi 12 février à 19H.
- Commission aménagement centre village : le 19 février à 19H
- Commission travaux : le 27 février à 19H.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – Affaires foncières

Examen d'une DIA.

Monsieur le maire soumet à l'examen de l'assemblée la demande suivante :

- de l'étude KOSMALA, notaire à Crest, qui a transmis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti implanté sur un terrain cadastré AD 37 et situé, rue Gustave Gresse, d'une surface au sol de 336 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption.

2 – Finances

- **Examen d'avenants à divers marchés de travaux**

Monsieur le maire donne la parole à Antoine DAUBLAIN pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

CHANTIER GASTON BUIS

Entreprise Rouchier Béton armé – lot n°2 – Gros Œuvre

Il est proposé l'avenant n°2 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017, pour un montant de travaux de 146 337,90 € HT (soit 175 605,48 € TTC).

Pour mémoire, un avenant n° 1 a été validé au dernier conseil municipal pour un montant de 7107,30 € HT.

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

Aménagements extérieurs du bâtiment indispensables à l'opération, non prévus initialement.

Les travaux engendrent un délai supplémentaire d'un mois

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 28 655,50 € HT, soit 34 386,60 € TTC, soit 18,67 % d'augmentation.

Denis BENOIT précise que les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus dans les plans initiaux de l'architecte de par le montage financier de l'opération, les financements étant de différentes natures (CAF, Département, Etat, CCCPS)

Magalie VIEUX MELCHIOR ajoute que cette répartition était bien volontaire dès le commencement des travaux. Par ailleurs, l'intervention des entreprises déjà sur place pour les aménagements extérieurs garantit des prix de marché avantageux pour la commune.

Le dossier de subvention a été déposé auprès du département. Il porte sur un montant minimum de 80 000 € HT à hauteur de 20 % du montant total des travaux.

Entreprise CMEPP – lot n°7 – Cloisons

Il est proposé un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de travaux de 34 225,44 € HT (soit 41 070,53 € TTC).

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

Eléments de cloisonnement complémentaires non prévus au cahier des charges initial, mais néanmoins indispensables aux futurs usagers de l'équipement.

Les travaux engendrent un délai supplémentaire d'une semaine.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 2 531,64 € HT, soit 3 037,97 € TTC, soit 7,14 % d'augmentation.

Denis BENOIT précise qu'il y aura un autre avenant complémentaire à cet avenant en moins-value sur le marché d'isolation extérieure (ITE, entreprise BMI).

Entreprise ERICK JOO – lot n°14 – Plomberie

Il est proposé un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de travaux de 18 743,60 € HT (soit 22 492,32 € TTC).

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

Ajout d'un évier supplémentaire à la demande de la commune.

Les travaux n'engendrent pas de délai supplémentaire.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 2 389,80 € HT, soit 2 867,76 € TTC, soit 12,75 % d'augmentation.

Monique GIRARD trouve ce coût très élevé.

Laurent FAURE précise que le coût important de l'évier est justifié par les réseaux nécessaires pour connecter l'évier. Les prix sont des prix de marché.

Laurent FAURE souhaite qu'un point intervienne avec l'architecte et l'entreprise ROUCHIER concernant le mur côté nord qui se dégrade (mur de soutènement du parking).

Il demande que soient remises en place les barrières de sécurité.

Il est observé également que la commune bénéficiera d'une assurance décennale et d'une assurance dommage ouvrage, si nécessaire.

Antoine DAUBLAIN ajoute que des gravats ont été déposés derrière ce mur, qu'il s'agit de tasser ou d'évacuer maintenant.

Par ailleurs, concernant les délais, il conviendra de régulariser la situation concernant le retard important constaté, accumulé principalement par l'entreprise Royan Charpente.

Magalie VIEUX-MELCHIOR remarque que le conseil municipal pourra déroger au paiement des pénalités en fin de chantier, afin de ne pas mettre l'entreprise Royans Charpente en difficulté. En revanche, aucune dépense supplémentaire ne pourra être acceptée par la commune sur ce lot.

Une partie des avenants est due à des éléments qui n'ont pas été anticipés par l'architecte d'une part et d'autre part à des commandes supplémentaires de la commune.

L'absence de bureau d'étude au stade de la conception et de l'exécution est parfois répercutée sur les entreprises, qui doivent fournir plus de travail en terme d'étude EXE et de coordination sur place, ce qui pénalise également le planning.

Ces trois avenants sont votés à l'unanimité.

ESPLANADE

Les avenants présentés portent sur le lot 1 (Terrassement/VRD/Amgt paysagers). Le lot 2 (Maçonnerie - traitement de surface) nécessitera également un avenant présenté au prochain conseil municipal.

Entreprise LIOTARD TP – lot n°1 – Terrassement/VRD/Aménagements paysagers

Il est proposé un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 25 avril 2017 notifié par OS le 19 juin 2017 pour un montant de travaux de 210 629,27 € HT (soit 252 755,12 € TTC).

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

Travaux complémentaires de mise en conformité de réseaux demandés par la commune.

Les travaux n'engendrent pas de délai supplémentaire.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 11 676,48 € HT (14 011,77 € TTC), soit 5,54 % d'augmentation.

Laurent FAURE précise la nature des travaux dont il s'agit :

- Connection des réseaux secs de la salle des fêtes, de la mairie et du gymnase par des gaines.
- Connection des réseaux secs et humides des toilettes du jardin d'enfants.
- Connection de l'eau potable à la salle des fêtes.
- Réparation du réseau d'eau pluvial.

Magalie VIEUX-MELCHIOR ajoute que les prix sont plutôt avantageux car au prix du marché.

Entreprise LIOTARD TP – lot n°1 – Terrassement/VRD/Aménagements paysagers

Il est proposé un avenant n° 2 au marché sur appel d'offre public en date du 25 avril 2017 notifié par OS le 19 juin 2017 pour un montant de travaux 210 629,27 € HT (soit 252 755,12 € TTC).

Pour mémoire, un avenant n° 1 vient d'être accepté, pour un montant de 11 676,48 € HT € HT, soit 14 011,77 € TTC.

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

Travaux complémentaires en conséquence de l'abattage des platanes pour des raisons de sécurité, non prévus initialement.

Les travaux n'engendrent pas de délai supplémentaire.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 29.462,79 € HT (35 355,35 € TTC), soit 19,53 % d'augmentation.

Tous les travaux initiaux ont été prévus en fonction des platanes et ont dû être adaptés suite à leur abattage

Cet avenant comprend l'abattage des platanes, les fosses de plantation, les modifications de conception et de configuration des enrobés, les réseaux d'irrigation des nouveaux et futurs arbres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux avenant de l'entreprise LIOTARD.

- **Participation à une extension du réseau électrique**

Magalie VIEUX-MELCHIOR rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré sous le numéro 565 de la section AC, situé à proximité du cimetière et desservi par le chemin de l'égalité.

Ce terrain issu du lotissement Beausoleil est dans une zone constructible du PLU. Il s'avère nécessaire, dans la perspective de le proposer à la vente après division, de procéder à une extension du réseau électrique de 75,50 m afin qu'il soit totalement viabilisé.

Le coût de l'opération a été évalué par le SDED à 9.525,80 € dont 3.499,35 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de la participation à verser au syndicat.

- **Participation à un renforcement du réseau électrique**

Magalie VIEUX-MELCHIOR expose à l'assemblée la demande de participation du SDED, pour alimenter une construction en cours appartenant à Monsieur Hervé LAMBERT, route de Blacons, quartier Saint-Pierre.

Il est demandé par l'adjointe aux finances ce qu'il adviendrait en cas de refus par la commune de répondre favorablement à cette sollicitation.

Le directeur des services lui répond que dans ce cas, la collectivité s'exposerait à un recours devant le tribunal administratif car le permis de construire ayant été délivré, il n'est plus envisageable que la commune refuse cette participation évaluée à 2.992,92 €, pour un montant de travaux de 12.424,42 € représentant une extension de 65 mètres linéaires.

Le règlement du syndicat départemental d'énergie n'autorise pas la commune à répercuter cette participation quand l'extension du réseau électrique concerne plusieurs logements.

Le conseil municipal décide par 15 voix favorables et 2 abstentions d'accepter le versement de la participation demandée.

4- Faisabilité du projet de four à pains

Le maire indique qu'il s'agit de donner un accord de principe pour que le groupe de travail issu du conseil des sages puisse poursuivre son projet.

Sylvie FAURE s'inquiète du mode de fonctionnement qui sera institué, sera-t-il ouvert au monde associatif ?

Elle craint que l'équipement ne vive pas et parte en désuétude.

Philippe HUYGHE rejoint cette réflexion pour qu'il y ait une personne ou une association pour gérer ce futur four.

Les Sages ont répondu que l'étude va dans ce sens.

Laurent FAURE souhaite que les gens s'approprient cet outil au fil de sa réalisation qui sera échelonnée dans le temps.

Le maire ajoute qu'il s'agit de valider le projet global et de l'associer à une organisation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la faisabilité du projet de four à pains.

4- Questions diverses

- ✓ **Permanence des élus samedi 27 janvier**

Trois personnes se sont présentées à la permanence du samedi 27 janvier, tenue par Denis BENOIT et Philippe HUYGHE.

- Deux administrés souhaitant créer une association :

Ils s'occupent sous couvert du comité des fêtes, de l'organisation des feux de la Saint Jean, programmés le 20 juin 2018: Réunissant 6 personnes, ils souhaitent s'émanciper du comité des fêtes et créer pour cet événement une association spécifique intitulée « les Pierres à feux ».

- Un administré résidant quartier Saint-Alban :

Venu pour évoquer un problème de visibilité, à l'intersection du chemin de Saint-Alban et de la route du Pas de Lauzen, il a demandé la mise en place d'un miroir destiné à visualiser les véhicules descendant la RD 70, vers le rond-point.

Le maire s'en est entretenu avec Emmanuel FAURE du CTD de Crest, lequel déconseille formellement cette mesure car elle est interdite sur le domaine public des voies départementales, étant accidentogène sur ce type de voirie.

La commission travaux se rendra sur place.

✓ Diverses interventions d'élus

Laurent JEGOU propose la pose d'une plaque à la faveur des plantations par les enfants des écoles sur l'esplanade, afin de matérialiser l'évènement et de l'inscrire dans la mémoire collective. L'assemblée s'accorde sur cette proposition.

Monique GIRARD souhaite que le permis de végétaliser soit effectif pour le printemps 2018. Une charte sera soumise à l'examen du prochain conseil municipal.

Laurent FAURE observe que les services techniques ne sont pas pépiniéristes mais ils peuvent fournir éventuellement les plantes.

René DESCOURS demande le nombre de foyers ayant subi l'impact de la sécheresse estivale. Leur nombre était de 23. On n'enregistre pas de retour de la Préfecture qui a transmis le dossier au Ministère de l'intérieur pour instruction.

Projet Coop'cinelle : les recherches de financement sont toujours en cours.

La séance est levée à 22H 05